



A l'attention des parents d'élèves

Argentré du Plessis, le 4 septembre 2018

Objet : Assurance individuelle accident

Madame, Monsieur,

Suite à quelques retours de parents en cette rentrée, je me permets de vous rappeler les modalités de mise en place de notre proposition de formule Harmonie à 7€50 incluse dans les frais de scolarité.

En plus de la Responsabilité civile que vous connaissez bien, **une autre assurance est obligatoire : l'individuelle accident** pour les dommages causés à soi-même, à ses proches, à des tiers de façon intentionnelle. Elle est très utile en cas de casse de lunettes, de vol ou disparition d'objets, en cas de litige entre deux familles, pour prendre en charge des frais médicaux habituellement non remboursés.

De plus cette formule a l'avantage d'inclure une assurance rapatriement national et mondial en cas de sorties ou séjours, d'une assurance stage en entreprise et accompagnateurs bénévoles.

Si vous ne souhaitez pas y souscrire, et c'est votre droit, nous vous demanderons :

- une attestation Responsabilité Civile
- une autre attestation Assurance Individuelle Accident
- prendre une assurance rapatriement en cas de sortie et séjour

Une fois les attestations reçues nous vous déduirons le montant de 7€50 de votre facturation annuelle.

Conscient que ce changement suppose un temps d'adaptation, soyez assurés que **ce choix en accord avec M. Bonamy et le conseil d'administration de l'Ogec est guidé par un souhait de simplification administrative pour nos services, les familles et une heureuse résolution de situations auxquelles nous avons été confrontées l'an dernier.**

Je profite de ce courrier pour vous souhaiter ainsi qu'à vos enfants une belle année scolaire.

Cordialement.

M. Teddy TORDOIR

Chef d'établissement coordinateur